

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AULNOIS-SUR-SEILLE

Séance du 28 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION

21/04/2026

DATE D’AFFICHAGE

21/04/2026

L’an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Wendy KELLER, La Maire

EN EXERCICE : 11

Etaient présents : Mmes KELLER Wendy, BRITSCHER Morgane, DUMAS Valérie, RUGGERI Stéphanie, Mrs GAZIN Jean Christophe, PIERRE Jordan, COUSIN Guy, DOSDAT Livier et VERRIER Antoine

Formant la majorité des membres en exercice

PRÉSENTS : 09

Etaient absents excusés :

VOTANTS : 11

Mr ALBRECH Sébastien a donné pouvoir à Mme BRITSCHER Morgane

Mme CAPELLE a donné pouvoir à Mr GAZIN Jean Christophe

Etaient absents : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme ARTIS Laetitia

VOTANTS : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Madame la Maire présente l’état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d’équilibre des réformes fiscales.

Madame la Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l’année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,66 %
- taxe d’habitation : 14,30 %

CHARGE Madame la Maire,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l’état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d’une copie de la présente décision.

DELIBERATION N° 2026-021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**Fixation des taux des taxes directes
locales 2026**

Fait à Aulnois-Sur-Seille, le 07 mai 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 057-215700402-20260428-AULDEL2026021-DE

S²LO

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Maire
Wendy KELLER



**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture**

Le 12 mai 2026

et publication ou notification

Le 12 mai 2026